

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 4 MAI 2015

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine

Nombre de membres dont le Conseil Syndical doit être composé : 18

Nombre de conseillers en exercice : 18

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 15

L'an deux mil quinze, le quatre mai à 19h00, les membres du Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres, se sont réunis dans la salle de réunion de la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre sur la convocation qui leur a été adressée par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Cœur de Lorraine, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Etaient présents :

M. Daniel BERNARD	M. Laurent PALIN
M. Xavier COCHET	M. Lionel PLANTEGENET
M. Michel DEMOYEN	Mme. Marie-Christine TONNER
M. Sylvain DENOYELLE	M. Jean-François VALLOIRE
M. Michel FRANCOIS	M. François VUILLAUME
M. Laurent JOYEUX	M. Felix WALDBILLIG
Mme. Nathalie MARTINET	M. Jean-Claude ZINGERLE
M. Régis MESOT	

Etaient présents sans voix délibérative (conseillers suppléants en présence de tous les conseillers titulaires)

NEANT

Etaient excusés :

M. Lionel JACQUEMIN	M. Dominique MOUSSA
M. Michel MOREAU (pouvoir remis à M. Laurent PALIN)	

Etaient absents :

NEANT

Pouvoirs :

M. Michel MOREAU à M. Laurent PALIN

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ajout d'un point supplémentaire : « Demande de subvention 2015 – Conseil Régional – Soutien à l'ingénierie de Pays »
- ajout d'un point supplémentaire : « Candidature LEADER 2014-2020 du GAL Ouest PnrL »

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour.

Monsieur le Président procède à la lecture de l'ordre du jour modifié :

1. Vote du budget primitif 2015
2. Approbation du règlement intérieur du Conseil Syndical
3. Adhésion au Centre de Gestion de la Meuse à titre volontaire pour les missions obligatoires
4. Dématérialisation des convocations
5. Demande de subvention 2015 – Conseil Régional – Soutien à l'ingénierie de Pays
6. Candidature LEADER 2014-2020 du GAL Ouest PnrL
7. Questions diverses

Monsieur Michel FRANCOIS a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Il est d'abord procédé à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente du 16 avril 2015.

Monsieur Michel FRANCOIS souhaite revenir sur le procès-verbal et demande le remplacement du terme « accepté » par « validé » dans le point 5) du procès-verbal.

Le Président, Monsieur Sylvain DENOYELLE, indique que cette modification sera prise en compte. La phrase sera rédigée comme suit : « Le Conseil Syndical a validé cette proposition ».

Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2015 est adopté (à la remarque près de Monsieur Michel FRANCOIS) à l'unanimité.

1) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Président soumet le Budget Primitif 2015 aux membres du Conseil Syndical. Il précise que ce budget est composé exclusivement d'une section de fonctionnement, dont les principales dépenses constituent le salaire de la chargée de mission, qui est subventionnable par le Conseil Régional. La demande sera faite pour l'année 2015, ce qui fera l'objet d'une délibération ultérieure. Mais cette subvention ne sera perçue qu'en 2016.

Monsieur Xavier COCHET s'interroge sur la capacité immédiate du PETR à payer les frais de fonctionnement, notamment les salaires, puisqu'à partir du 1^{er} mai, le poste de chargé de mission est pris en charge par le PETR.

Le Président, Monsieur Sylvain DENOYELLE lui répond que des titres ont déjà été émis par le PETR afin de percevoir une première participation des communautés de communes à hauteur de 60% de leur participation pour 2015. Pour finaliser la procédure, le Trésorier de Vigneulles-lès-Hattonchâtel est uniquement en attente du budget primitif.

Il ajoute également qu'une participation aux frais administratifs engagés par la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre qui accueille la chargée de mission a été prévue dans le budget (mobilisation des agents pour la facturation, la comptabilité et les ressources humaines, les frais postaux, etc.).

Monsieur Régis MESOT s'interroge sur le solde de fonctionnement du contrat de Pays. Il demande si les éventuelles dépenses du PETR au titre du Schéma de Cohérence Territoriale ne doivent pas être anticipées dès 2015.

Monsieur Sylvain DENOYELLE répond que le budget primitif présenté aujourd'hui est fidèle à ce qui a été présenté aux élus du PETR ainsi qu'aux communautés de communes depuis le début de l'année 2015 et qu'il est difficile d'anticiper des montants à l'heure actuelle.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le budget primitif de l'exercice 2015 comme suit :

Budget principal – 2015		
Section de fonctionnement	Recette	Dépenses
	25 000 €	25 000 €

- d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la décision précitée et signer tous les documents correspondants.

2) APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL SYNDICAL

Le Président, Monsieur Sylvain DENOYELLE explique que, pour rédiger ce projet de règlement intérieur, il a souhaité ne pas intégrer les dispositions de droit commun contenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales, préférant ne pas alourdir le document. Ce projet est constitué de règles spécifiques au PETR.

Le Président procède à la lecture du projet de règlement intérieur.

Monsieur Xavier COCHET propose que, pour plus de clarté, le début de l'article 5 soit rédigé ainsi : « Le Conseil Syndical se réunit en principe au siège du PETR et peut également délocaliser ses réunions sur son territoire. »

Il ajoute, que dans l'article 9, le terme juste est de « vérifier » le quorum, et non de le « constater ». Il propose donc de rédiger la phrase comme suit : « Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie le quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. »

Le Conseil Syndical adopte ces modifications.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le règlement intérieur ci-annexé, intégrant les modifications ci-dessus
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives nécessaires à l'application de la décision précitée et signer tous les documents correspondants.

3) ADHESION AU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE A TITRE VOLONTAIRE POUR LES MISSIONS OBLIGATOIRES

Le Président, Monsieur Sylvain DENOYELLE explique que le PETR Cœur de Lorraine souhaite demander son affiliation à titre volontaire dont la cotisation annuelle s'élève à 0,8% de la masse salariale (soit actuellement environ 15€ par mois)

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adhérer au Centre de Gestion de la Meuse à titre volontaire pour les missions obligatoires ;
- d'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la décision précitée et signer tous les documents correspondants.

4) DEMATERISATION DES CONVOCATIONS

Le Président, Monsieur Sylvain DENOYELLE explique qu'il est possible de dématérialiser l'envoi des convocations et des documents mais qu'une délibération est obligatoire. L'envoi par courriel est une possibilité mais pas une obligation. Chaque conseiller fera part de son choix sur une feuille qui circule dans la salle.

Monsieur Michel FRANCOIS précise que la dématérialisation des convocations signifie également la dématérialisation du procès-verbal.

Monsieur Jean-François VALLOIRE ajoute que l'usage des emails pourrait permettre de donner plus régulièrement des nouvelles de l'avancée des projets.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la dématérialisation des convocations aux séances du Conseil Syndical et des documents complémentaire. Cette procédure ne concernera que les conseillers qui souhaitent recevoir les convocations par voie électronique.

5) DEMANDE DE SUBVENTION 2015 – CONSEIL REGIONAL – SOUTIEN A L'INGENIERIE DE PAYS

Le Président, Monsieur Sylvain DENOYELLE évoque la possibilité pour le PETR de percevoir une subvention du Conseil Régional de Lorraine pour financer son ingénierie.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement pour un montant total de projet de 21 340 €.
- De solliciter une subvention de 10 670 € auprès du Conseil Régional de Lorraine au titre du « soutien à l'ingénierie de Pays » pour l'année 2015 ;
- De transmettre et signer l'ensemble des documents relatifs à ces demandes de subventions ;
- De s'engager à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées auprès des différents partenaires financiers.

6) CANDIDATURE LEADER 2014-2020 DU GAL OUEST PNRL

Le Président, Monsieur Sylvain DENOYELLE rappelle brièvement le contexte de la candidature du Parc naturel régional de Lorraine (PnrL) en précisant que, dans un premier temps, le Pays Cœur de Lorraine avait répondu à l'appel à manifestation d'intérêt en juillet 2014 pour élaborer une stratégie à son échelle. Cette candidature n'avait pas été retenue du fait de la candidature du PnrL.

Il ajoute qu'il est important d'affirmer un soutien du PETR à la candidature du PnrL afin de renforcer la prise en compte des enjeux à notre échelle, en totale cohérence entre les 4 communautés de communes.

Il précise que deux thématiques ont été retenues : le tourisme et l'agriculture.

Monsieur Régis MESOT fait remarquer qu'il serait pertinent que le PETR soit représenté au sein du comité de programmation.

A ce sujet, Monsieur Michel FRANCOIS constate que d'après le projet de délibération, seules les communautés de communes sont représentées dans le comité de programmation. Il se demande si cela signifie que la communauté d'agglomération de Metz Métropole n'aura pas de représentant. Monsieur Sylvain DENOYELLE répond qu'une réponse sera apportée ultérieurement après une prise de renseignements complémentaires.

Monsieur Xavier COCHET propose d'amender le projet de délibération en ajoutant que la stratégie du territoire doit être mise en œuvre en particulier en partenariat étroit avec l'Office de Tourisme Cœur de Lorraine.
Le Conseil Syndical adopte cette modification.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la candidature du GAL Ouest du Parc naturel régional de Lorraine, portée par le Parc naturel régional de Lorraine, suite à l'appel à candidature lancé le 19 décembre 2014 par le Conseil Régional de Lorraine ;
- d'approuver la stratégie locale de développement, définie pour la période de programmation 2014-2020 (qui sera mise en œuvre de 2016 à 2022) autour des grands axes « tourisme » et « agriculture », qui devra être mise en œuvre en particulier en partenariat étroit avec l'Office de Tourisme Cœur de Lorraine.

7) QUESTIONS DIVERSES

Le Président, Monsieur Sylvain DENOYELLE rappelle le projet en cours avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'implantation de 20 défibrillateurs sur le territoire du Cœur de Lorraine avec une aide financière d'environ 50% sur le prix d'achat. Le PETR a envoyé un courrier à chaque mairie pour qu'elle fasse part de leur volonté ou non d'acquiescer un défibrillateur.

Monsieur Régis MESOT soulève toutefois le problème de la TVA car le courrier indique le montant HT, or le projet étant porté par l'association des Maires de Meuse, les communes ne pourront pas, avec ce montage, mobiliser le FCTVA.

Madame Marie-Christine TONNER intervient sur les consultations décentralisées avancées en discussion avec l'Hôpital Verdun-Saint-Mihiel.

Le Président, Monsieur Sylvain DENOYELLE évoque la tenue d'une réunion de Bureau le 20 mai à 17h30 à la Villotte-sur-Aire qui aura pour objectif d'aborder la question du Schéma de Cohérence Territoriale et particulièrement une éventuelle assistance à maîtrise d'ouvrage, ainsi que de discuter des suites à donner à la candidature Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte.

Monsieur Xavier COCHET relate la réunion à Metz avec Mme Lebranchu, ministre de la décentralisation et de la fonction publique.

Le Président lève la séance à 21h08.